

22 MAI 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 22 mai 2012, à 19 h 30, à la salle du Conseil située au 100, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

Sont présents : M. Robert W. Desnoyers, maire
M. Réjean Lafond, district n° 1
M. Daniel Girard, district n° 2
M. Yves Marinier, district n° 3
M. Michel Bélec, district n° 4
M^{me} Isabelle Perreault, district n° 5
M^{me} Monique Lafrenière, district n° 6

Est aussi présent : M. François Dauphin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Public : Environ 26 personnes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Robert W. Desnoyers, maire, agit à titre de président d'assemblée et M. François Dauphin agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h 33.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12-05-112

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL GIRARD
APPUYÉ PAR M^{ME} ISABELLE PERREULT
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2012
 - 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2012
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 BILAN DE LA PROGRAMMATION – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)
 - 4.2 CONTRAT D'ENTRETIEN DES GÉNÉRATEURS 2012
 - 4.3 ATELIER URBAIN 2012
 - 4.4 INSTALLATION DE RALENTISSEURS ET DE PANNEAUX DE SIGNALISATION D'ARRÊT (STOP)
 - 4.5 DÉLÉGATION DES RESPONSABILITÉS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX
 - 4.6 SUBVENTION – COUCHES LAVABLES
 - 4.7 EMBAUCHE TEMPORAIRE – ANNIE ROBITAILLE
 - 4.8 EMBAUCHE ÉTUDIANT TEMPORAIRE – ÉTÉ 2012

- 4.9 EMBAUCHE TEMPORAIRE – ÉCHANGE ÉTUDIANT
- 4.10 RÉNOVATION – AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE RÉUNION À L'HÔTEL DE VILLE
- 4.11 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011 DE LA MRC DE MATAWINIE
- 5. CORRESPONDANCE
 - 5.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
- 6. FINANCES
 - 6.1 ADOPTION DES COMPTES
 - 6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU PREMIER TRIMESTRE 2012
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 AUTORISATION DE FORMATION DE TROIS OFFICIERS
 - 7.2 RÉMUNÉRATION ET FORMATION « POMPIER I » – NOUVEAUX POMPIERS
 - 7.3 CERTIFICAT D'AUTORISATION – INSTALLATION DE BORNES SÈCHES
 - 7.4 MANDAT AUX INGÉNIEURS – CONFECTION DES PLANS POUR BORNES SÈCHES
 - 7.5 SERVICES DES INCENDIES – ACQUISITION DE DEUX APPAREILS RESPIRATOIRES
- 8. TRANSPORT
 - 8.1 OFFRE DE SERVICES – INGÉNIEURS VOIRIE 2012
 - 8.2 CONTRAT DE COUPE DE GAZON 2012
 - 8.3 ABAT-POUSSIÈRE
 - 8.4 MÉCANIQUE – REMPLACEMENT DU MOTEUR DU CAMION INTERNATIONAL 2002
 - 8.5 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX – VÉHICULES LOURDS
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 BÂTIMENT UTILITAIRE – AQUEDUC McMANIMAN
 - 9.2 AUTORISATION – APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
 - 9.3 MANDAT DE REPRÉSENTATION – APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1 PERMIS DE CONSTRUCTION : DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS D'AVRIL 2012
 - 11.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 12 AVRIL 2012
 - 11.3 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

12. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

12.1 ACQUISITION D'UNE LIGNEUSE DE TERRAIN

12.2 BIBLIOTHÈQUE – MANDAT À UN ARCHITECTE POUR ESQUISSES ET CROQUIS

12.3 FÊTE NATIONALE – PERMIS ET AUTORISATION

12.4 TARIFICATION DES CAMPS DE JOUR

12.5 PACTE RURAL – PARC-ÉCOLE

12.6 PACTE RURAL – PARC-ÉCOLE – MISE DE FONDS NÉCESSAIRE

**12.7 ASSOCIATION DE PLEIN AIR DU LAC PIERRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
SUBVENTION ANNUELLE**

12.8 REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES – LA PETITE SÉDUCTION

13. VARIA

**INFORMATION : M. MARCEL GAUDET A REÇU LA MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR,
LE 4 MAI, À L'ÉCOLE ESTHER-BLONDIN (TROISIÈME ÂGE)**

M. YVES MARINIER SE PROPOSE DE DISCUTER DES POINTS SUIVANTS :

- POSITION DU CONSEILLER YVES MARINIER DANS LE DOSSIER DES ÉGOUTS ET AQUEDUCS DU VILLAGE;
- OPINION DU CONSEILLER YVES MARINIER SUR LA CONSULTATION CITOYENNE DANS LE DOSSIER DES ÉGOUTS ET AQUEDUCS DU VILLAGE;
- COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU CONSEILLER YVES MARINIER ET DU MAIRE AVEC LE CONSEILLER JURIDIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ QUANT À LA POSITION DES ÉLUS APPELÉS À VOTER DANS LE DOSSIER DES ÉGOUTS ET AQUEDUCS DU VILLAGE;
- ÉLECTIONS 2013.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2012

12-05-113

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES MARINIER
APPUYÉ PAR M. DANIEL GIRARD
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 18 avril 2011 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2012

12-05-114

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
APPUYÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 mai 2012 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 BILAN DE LA PROGRAMMATION – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

12-05-115

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
APPUYÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIÈRE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 CONTRAT D'ENTRETIEN DES GÉNÉRATEURS 2012

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède deux générateurs pour assurer l'électricité en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' un entretien périodique est requis;

12-05-116

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL GIRARD
APPUYÉ PAR M. YVES MARINIER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'octroyer le contrat d'entretien à la firme Produits Énergétiques Gal inc. au montant de 1 700 \$ avant les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 ATELIER URBAIN 2012

CONSIDÉRANT QUE la municipalité poursuit la mise en œuvre avec la MRC de Matawinie de son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande une analyse en profondeur de la réglementation en vigueur dans la municipalité;

12-05-117

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'octroyer le mandat à la Firme L'Atelier urbain pour présenter des recommandations sur notre réglementation suite à son analyse complète, et ce au coût de 6 528 \$ avant les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 INSTALLATION DE RALENTISSEURS ET DE PANNEAUX DE SIGNALISATION D'ARRÊT (STOP)

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été adressées au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité routière est une préoccupation du conseil municipal;

12-05-118

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
APPUYÉ PAR M. YVES MARINIER

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'autoriser l'installation de ralentisseurs sur les rues suivantes :

- rue Lebrun
- rue Payette
- 1^{re} rue Bastien (permanent)
- 2^e rue Bastien
- rue du Lac-Long Sud
- rue Alice (permanent)

D'autoriser l'installation de panneaux de signalisation d'arrêt (stop) sur les rues suivantes :

- intersection des rues Payette et du Lac-Marchand;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 DÉLÉGATION DES RESPONSABILITÉS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire revoir les responsabilités des conseillers suite à l'élection partielle du 16 avril 2012;

12-05-119

EN CONSÉQUENCE,
 IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
 APPUYÉ PAR M. DANIEL GIRARD
 ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'adopter la grille suivante confirmant les responsabilités des dossiers suivants aux membres du conseil :

M. Réjean Lafond, district no 1	Voirie Tourisme et Communication Loisirs
M. Daniel Girard, district no 2	Finance Sécurité publique
M ^{me} Isabelle Perreault, district no 5	Culture Urbanisme CCU Famille et Aînés Bénévolat
M ^{me} Monique Lafrenière, district no 6	REGIM Environnement Hygiène du milieu Famille et Aînés
M. Robert W. Desnoyers, maire	Ressources humaines

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :

M. Réjean Lafond, district n° 1
 M. Daniel Girard, district n° 2
 M^{me} Isabelle Perreault, district n° 5

M^{me} Monique Lafrenière, district n° 6

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. Yves Marinier, district n° 3 et exprime sa dissidence sur ce dossier
M. Michel Bélec, district n° 4

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4.6 SUBVENTION – COUCHES LAVABLES

CONSIDÉRANT QUE l'environnement est une priorité pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des actions concrètes seront prises par la municipalité pour réduire l'enfouissement des matières résiduelles;

12-05-120

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE PERREAULT
APPUYÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIÈRE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE mettre en place un programme de subvention pour l'utilisation de couches lavables pour les jeunes familles aux conditions suivantes :

- Être résident de Saint-Alphonse-Rodriguez;
- Fournir une preuve de naissance;
- Présenter la demande dans les 12 premiers mois après la naissance de l'enfant et, exceptionnellement jusqu'au 1^{er} septembre 2012 dans les 24 premiers mois de la naissance de l'enfant;
- Accompanyer la demande de l'original de la facture;
- Défrayer 50 % de la facture jusqu'à un montant maximal de 125 \$;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 EMBAUCHE TEMPORAIRE – ANNIE ROBITAILLE

CONSIDÉRANT QUE la direction générale veut mettre à jour ses archives;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Annie Robitaille a effectué un stage dans notre administration;

12-05-121

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR M. DANIEL GIRARD
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'embaucher M^{me} Annie Robitaille comme secrétaire temporaire à la direction générale au salaire horaire de 14 \$, pour la période du 26 avril 2012 au 31 août 2012, à raison de 35 heures/semaine;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 EMBAUCHE TEMPORAIRE – ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT QUE les services municipaux de la voirie, de l'environnement et des loisirs pourront bénéficier d'un étudiant pour l'été 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de l'écocentre nécessite 16 heures de présence pour aider les citoyens;

12-05-122

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE PERREAULT
APPUYÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIÈRE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'embaucher M. Guillaume Boudreau comme étudiant temporaire au salaire horaire de 12 \$, pour la période du 18 mai au 31 août 2012, à raison de 40 heures/semaine;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 EMBAUCHE TEMPORAIRE – ÉCHANGE ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du jumelage de la municipalité avec la ville de Creysse, un programme d'échange étudiant est disponible;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire participer à cet échange;

12-05-123

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
APPUYÉ PAR M^{ME} ISABELLE PERREAULT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'embaucher M. Boris Ballet comme étudiant temporaire au salaire horaire de 12 \$, pour une période de huit (8) semaines, à raison de 24 heures/semaine;

DE mandater la coordonnatrice au loisir et à la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier pour superviser le travail de cet étudiant tout au long de son séjour parmi nous.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10 RÉNOVATION – AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE RÉUNION À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, le service des Incendies et les différents services ont besoin d'une salle de réunion;

12-05-124

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL GIRARD
APPUYÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à accorder un contrat de rénovation pour l'aménagement d'une salle de réunion au sous-sol de l'hôtel de ville à Construction Alumi-Nord inc. au coût de 5 500 \$ avant les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.11 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011 DE LA MRC DE MATAWINIE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport d'activités 2011 de la MRC Matawinie.

5. CORRESPONDANCE

5.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Un document intitulé « Correspondance – mai 2012 » a été déposé au conseil et une copie est remise à tous les membres du conseil.

6. FINANCES

6.1 ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil en a vérifié la conformité avec le budget et les résolutions adoptées;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

12-05-125

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE PERREAULT
APPUYÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIÈRE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la municipalité pour le mois d'avril 2012, tels que rapportés à la « liste historique des chèques » et définis comme suit :

• Déboursés du mois d'avril 2012	205 976,89 \$
• Comptes à payer du mois de mars 2012	50 913,02 \$
• Total des déboursés du mois d'avril 2012	256 889,91 \$

QUE les comptes à payer pour le mois d'avril 2012 au montant de 109 276 \$, tels que rapportés à la « listes des comptes fournisseurs à une période »;

QUE le sommaire de paie mensuel d'une somme de 46 504 \$;

soient acceptés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU PREMIER TRIMESTRE 2012

CONSIDÉRANT QUE le code municipal prévoit le dépôt par la direction générale des états financiers à chaque trimestre;

12-05-126

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL GIRARD
APPUYÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIÈRE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'accepter le dépôt des états financiers du premier trimestre de 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 AUTORISATION DE FORMATION DE TROIS OFFICIERS

CONSIDÉRANT QUE le service des Incendies a besoin de trois (3) nouveaux officiers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît que cette formation doit être rémunérée comme dans la majorité des municipalités du Québec;

12-05-127

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL GIRARD
APPUYÉ PAR M^{ME} ISABELLE PERREAULT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE défrayer la formation « Officiers » qui sera donnée en 2012-2013 par le Centre de formation Saint-Charles-Borromée, au coût de 2 000 \$ par participant pour les candidats suivants :

Christine Arbour-Trépanier;
Michaël Beaudry-Gravel;
Mathieu Roy;

QUE les officiers s'engagent à demeurer au service de la municipalité au cours des deux années suivant l'obtention de leur diplôme et qu'advenant leur départ, ils devront rembourser au prorata des mois restants le coût de la formation;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à verser un boni à la réussite de 1 200 \$ aux participants qui auront obtenu leur diplôme d'officier selon la liste déposée par le directeur du service des Incendies;

QUE les frais inhérents soient remboursés conformément au règlement sur le remboursement des dépenses et sur présentation des pièces justificatives;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 RÉMUNÉRATION ET FORMATION « POMPIER I » – NOUVEAUX POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE les pompiers à temps partiel des municipalités du Québec de moins de 25 000 de population doivent obligatoirement suivre une formation reconnue par le ministère de la Sécurité publique du Québec et donnée par l'École nationale des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE la formation « Programme Pompier I » vise à acquérir les compétences de base pour combattre les incendies et intervenir adéquatement en présence de matières dangereuses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît que cette formation doit être rémunérée comme dans la majorité des municipalités du Québec;

12-05-128

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
APPUYÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIERE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE défrayer la formation « Pompier I » qui sera donnée en 2012 par le Centre de formation Saint-Charles-Borromée, au coût de 3 000 \$ par participant pour les candidats suivants :

Robyn Barbier;
David Girard;
Jonathan Denommée;

QUE les pompiers à temps partiel s'engagent à demeurer au service de la municipalité au cours des deux années suivant l'obtention de leur diplôme et qu'advenant leur départ, ils devront rembourser au prorata des mois restants le coût de la formation;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à verser un boni de 1 200 \$ aux participants qui auront obtenu leur diplôme à la formation « Pompier I » selon la liste déposée par le directeur du service des Incendies;

QUE les frais inhérents soient remboursés conformément au règlement sur le remboursement des dépenses et sur présentation des pièces justificatives.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

MONSIEUR DANIEL GIRARD SE RETIRE.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

MONSIEUR DANIEL GIRARD REPREND SON SIÈGE.

7.3 CERTIFICAT D'AUTORISATION – INSTALLATION DE BORNES SÈCHES

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) doit émettre un certificat de conformité pour l'installation de bornes sèches aux abords de nos cours d'eau afin d'assurer l'approvisionnement en eau pour lutter contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque d'incendie de la MRC de Matawinie exige l'installation de ces bornes;

12-05-129

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL GIRARD
APPUYÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE mandater le directeur général et la préposée à l'environnement pour présenter aux différentes instances nos demandes de certificat de conformité.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 MANDAT AUX INGÉNIEURS – CONFECTION DES PLANS POUR BORNES SÈCHES

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie exige l'aménagement de bornes sèches aux abords de nos cours d'eau afin d'assurer l'approvisionnement en eau pour lutter contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez doit fournir à la MRC de Matawinie et au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs des plans d'installation pour les bornes sèches;

12-05-130

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
APPUYÉ PAR M. DANIEL GIRARD
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE mandater la firme d'ingénieurs EXP. pour présenter les plans pour l'aménagement de bornes sèches sur le territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

QUE la firme d'ingénieurs EXP. dépose une offre de services à cet effet;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 SERVICES DES INCENDIES – ACQUISITION DE DEUX APPAREILS RESPIRATOIRES

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des pompiers est une priorité;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement des équipements se fait de façon périodique;

12-05-131

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'autoriser l'acquisition de deux appareils respiratoires de la compagnie Aréo-Feu de type Firehawk M7 et les accessoires nécessaires;

D'autoriser l'achat de ces équipements au coût de 9 090 \$ avant les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRANSPORT

8.1 OFFRE DE SERVICES – INGÉNIEURS VOIRIE 2012

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de rues et de rechargement auront lieu dans les mois à venir;

CONSIDÉRANT QUE deux appels d'offres ont été reçus par la direction générale;

12-05-132

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
APPUYÉ PAR M. DANIEL GIRARD
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE mandater la firme LBHA et associés, ingénieurs-conseils pour la réalisation des documents d'appel d'offres (devis et croquis type, sans relevé complet) et pour effectuer la surveillance bureau et chantier durant les travaux d'amélioration de la voirie 2012 (empierrement et pavage) sur les rues et chemins énumérés au règlement numéro 795-2012 à l'exception des travaux de sécurisation de l'intersection de la rue du Lac-Long Nord et de la route 343 pour un coût total de 21 400 \$ avant les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CONTRAT DE COUPE DE GAZON 2012

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Mini Travaux 4 saisons enr. a réalisé en 2011 des travaux à la satisfaction de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a ajouté à son devis les terrains des aqueducs;

12-05-133

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
APPUYÉ PAR M. DANIEL GIRARD
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE retenir les services de Mini Travaux 4 saisons enr. pour l'entretien et la tonte de la pelouse des terrains municipaux et des aqueducs pour la saison estivale 2012 au coût de 12 375 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix pour la fourniture d'abat-poussière de type chlorure de calcium liquide concentré à 35 % pour les kilomètres de route granulaire de son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire utiliser un produit qui répond à nos normes environnementales;

12-05-134

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL GIRARD
APPUYÉ PAR M. YVES MARINIER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'accorder le contrat pour la fourniture et l'épandage de 54 000 litres d'abat-poussière de chlorure de calcium liquide à 35 % à Les Entreprises Bourget inc. au montant de 14 850 \$ avant les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 MÉCANIQUE – REMPLACEMENT DU MOTEUR DU CAMION INTERNATIONAL 2002

CONSIDÉRANT QUE le moteur du camion International 2002 doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE ce camion offre une durée de vie utile acceptable en réparant le moteur;

12-05-135

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES MARINIER
APPUYÉ PAR M^{ME} ISABELLE PERREAULT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'octroyer un contrat clé en main pour le remplacement du moteur du camion International 2002 à Pierre Mécanique 91095133 Québec inc. pour la somme de 13 010 \$ avant les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX – VÉHICULES LOURDS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Béatrix a adopté une résolution demandant l'appui de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez afin d'interdire la circulation de véhicules lourds sur le rang St-Vincent, lequel fait partie des deux municipalités;

12-05-136

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE PERREAULT
APPUYÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez appuie la résolution numéro 289-09-11 adoptée par la municipalité de Sainte-Béatrix relative à l'interdiction de la circulation de véhicules lourds sur le rang St-Vincent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 BÂTIMENT UTILITAIRE – AQUEDUC McMANIMAN

CONSIDÉRANT QUE les équipements de l'aqueduc McManiman sont installés dans un bâtiment désuet;

CONSIDÉRANT QUE des sommes du budget des investissements sont disponibles;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une estimation préparée par le directeur des Travaux publics basée sur le même type d'installation déjà aménagé au Domaine-des-Rentiers Nord;

12-05-137

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'autoriser un budget de 8 500 \$ pour la réalisation d'un bâtiment et l'achat des équipements d'aqueduc permettant le traitement de l'eau de façon plus efficace et sécuritaire;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 AUTORISATION – APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez fait actuellement affaire avec REGIM pour la gestion des matières résiduelles et des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Marcelline-de-Kildare et Saint-Alphonse-Rodriguez ont décidé d'aller en soumissions publiques pour la gestion des matières résiduelles, des matières recyclables et, optionnellement, des matières organiques;

CONSIDÉRANT QU' un cahier des charges commun a été approuvé par les cinq (5) municipalités afin de procéder à un appel d'offres commun aux cinq (5) municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez désire procéder à un appel d'offres en même temps que les quatre (4) autres municipalités;

12-05-138

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES MARINIER
APPUYÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIÈRE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à amorcer le processus d'appel d'offres pour la gestion des matières résiduelles, des matières recyclables et, optionnellement, des matières organiques selon le devis fourni par l'ensemble des municipalités;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents requis pour l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 MANDAT DE REPRÉSENTATION – APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Marcelline-de-Kildare et Saint-Alphonse-Rodriguez ont décidé de se regrouper pour procéder par appel d'offres pour la gestion des matières résiduelles, des matières recyclables et, optionnellement, des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Jean-de-Matha et Sainte-Marcelline-de-Kildare ont demandé à la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez d'accepter la gestion du processus d'appel d'offres;

12-05-139

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES MARINIER
APPUYÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIÈRE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'accepter que la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez agisse à titre de représentante pour gérer le processus d'appel d'offres pour l'ensemble des cinq (5) municipalités;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 PERMIS DE CONSTRUCTION : DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS D'AVRIL 2012

Le rapport de statistiques des permis pour le mois d'avril 2012 a été déposé au conseil et une copie est remise à tous les membres du conseil.

11.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 12 AVRIL 2012

Le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 12 avril 2012 a été déposé au Conseil et une copie est remise à tous les membres du Conseil.

11.3 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit déléguer un élu au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les nouvelles responsabilités attribuées aux différents conseillers;

12-05-140

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
APPUYÉ PAR M. DANIEL GIRARD
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE nommer M^{me} Isabelle Perreault à titre de conseillère responsable du dossier aménagement et urbanisme, membre du comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M^{me} Monique Lafrenière;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

12.1 ACQUISITION D'UNE LIGNEUSE DE TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE le service du loisir a besoin d'un équipement adéquat pour ligner les différents terrains;

12-05-141

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
APPUYÉ PAR M. DANIEL GIRARD
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE procéder à l'achat d'une ligneuse de marque TITAN PowrLine 1800 M au coût de 2 515 \$ avant les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 BIBLIOTHÈQUE – MANDAT À UN ARCHITECTE POUR ESQUISSES ET CROQUIS

CONSIDÉRANT l'accusé de réception du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) reçu le 26 avril dernier suite à notre demande d'aide financière pour l'aménagement de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE cette correspondance nous mentionne qu'un audit technique de la bibliothèque devra être préparé par des professionnels afin de connaître l'état de ses différentes composantes (enveloppe du bâtiment, toiture, fenestration, mécanique, électricité...);

CONSIDÉRANT QU' il est également requis par le MCCCFC que des esquisses préliminaires d'un architecte avec une évaluation des coûts en regard des travaux qui devront être départagés entre ceux qui seront réalisés dans la superficie actuelle et ceux dans la partie agrandie leur soient transmises;

12-05-142

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR M. YVES MARINIER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE mandater le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres pour la sélection d'une firme d'architectes pour la réalisation des esquisses, croquis et un audit technique de la bibliothèque, tel que requis par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine selon la politique de gestion contractuelle et l'octroi de contrat;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 FÊTE NATIONALE – PERMIS ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU' un feu d'artifice est organisé par la Municipalité, le 24 juin 2012, dans le cadre de la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QU' un tronçon de la route 337 entre les rues Notre-Dame et de l'Aqueduc sera fermé à la circulation;

CONSIDÉRANT QU' une demande doit être formulée au ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QU' un permis d'événements spéciaux doit être délivré par le ministère des Transports;

12-05-143

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL GIRARD
APPUYÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'autoriser la tenue du feu d'artifice dans le cadre des activités de la Fête nationale du Québec;

DE demander au ministère des Transports l'autorisation de fermer temporairement un tronçon de la route 337 (entre les rues Notre-Dame et de l'Aqueduc) pour la tenue du feu d'artifice,

DE transmettre la présente résolution au ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 TARIFICATION DES CAMPS DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire supporter la pratique d'activités de loisir et de plein air;

CONSIDÉRANT QUE le Camp De-La-Salle est un partenaire depuis plusieurs années dans la mise en place d'un camp de jour pour notre jeunesse;

12-05-144

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE PERREAULT
APPUYÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE rembourser les frais d'inscription de 60 \$ par famille selon les procédures requises;

DE rembourser une partie des frais de séjour selon un pourcentage variant de 10 à 40 %, celui-ci étant déterminé par le programme provincial de soutien aux enfants et par une lettre d'attestation d'admissibilité à ce programme;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier et la coordonnatrice au loisir et à la culture à voir à l'application de ce nouveau programme.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5 PACTE RURAL – PARC-ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE l'école de Saint-Alphonse a amassé des fonds pour l'aménagement d'un parc-école;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite collaborer à la mise en place du parc-école;

12-05-145

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR M. DANIEL GIRARD
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter une demande auprès du Centre local de développement de Matawinie dans le cadre du pacte rural afin de mettre en place un parc-école à l'école de Saint-Alphonse;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les ententes relatives à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6 PACTE RURAL – PARC-ÉCOLE – MISE DE FONDS NÉCESSAIRE

CONSIDÉRANT QU' un projet de parc-école est souhaité par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez possède les sommes disponibles au fonds du pacte rural;

12-05-146

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
APPUYÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIÈRE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le milieu s'engage à investir les sommes nécessaires pour appuyer la quote-part de 20 % demandée dans le protocole d'aide financière;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les ententes relatives à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.7 ASSOCIATION DE PLEIN AIR DU LAC PIERRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SUBVENTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE l'Association de plein air du lac Pierre a déposé une demande de projet;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de plein air du lac Pierre souhaite améliorer les marches de la glissoire d'hiver au Camp Papillon;

12-05-147

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN LAFOND
APPUYÉ PAR M. YVES MARINIER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'allouer un montant de 1 000 \$ à l'Association de plein air du lac Pierre pour la réalisation d'un escalier pour la glissoire d'hiver située au Camp Papillon;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'engagement et les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.8 REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES – LA PETITE SÉDUCTION

CONSIDÉRANT l'affluence que nous avons pu constater lors de la fin de semaine passée;

CONSIDÉRANT le travail réalisé depuis le mois de février dernier par les employés municipaux et de nombreux bénévoles qui ont consacré leur temps à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a encore une fois démontré son grand sens de l'hospitalité tout au long de chaque événement;

12-05-148

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE PERREAULT
APPUYÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIÈRE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE féliciter au nom du conseil municipal les employés municipaux et tous les bénévoles de leur excellent travail et de remercier tous les partenaires et commanditaires qui ont contribué à ce succès et soyez assurés que la Petite Séduction demeurera toujours dans nos pensées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. VARIA

INFORMATION : M. MARCEL GAUDET A REÇU LA MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR, LE 4 MAI, À L'ÉCOLE ESTHER-BLONDIN (TROISIÈME ÂGE)

13.1 M. YVES MARINIER INFORME L'ASSEMBLÉE DES POINTS SUIVANTS :

- POSITION DU CONSEILLER YVES MARINIER DANS LE DOSSIER DES ÉGOUTS ET AQUEDUCS DU VILLAGE;
- OPINION DU CONSEILLER YVES MARINIER SUR LA CONSULTATION CITOYENNE DANS LE DOSSIER DES ÉGOUTS ET AQUEDUCS DU VILLAGE;
- COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU CONSEILLER YVES MARINIER ET DU MAIRE AVEC LE CONSEILLER JURIDIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ QUANT À LA POSITION DES ÉLUS APPELÉS À VOTER DANS LE DOSSIER DES ÉGOUTS ET AQUEDUCS DU VILLAGE;
- ÉLECTIONS 2013.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire et les membres du Conseil répondent aux questions des contribuables.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

12-05-149

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL GIRARD
APPUYÉ PAR M^{ME} MONIQUE LAFRENIÈRE
ET RÉSOLU :

QUE la séance est levée. Il est 21 h 50.

Robert W. Desnoyers
Maire

François Dauphin
Directeur général et secrétaire-trésorier